



SERVICE REGIONAL DE GRENOBLE

Cité Administrative DODE
Rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE CEDEX 1
Téléphone : 04 76 70 25 03
Télécopie : 04 76 70 23 32
e-mail : dsr10@unss.org
site : www.unss.org

COMMISSION MIXTE REGIONALE AVIRON

Le 30 septembre 2010 au service régional UNSS à Grenoble

Modalités 2010 - 2011

**Cette CMR annule et remplace toutes les CMR précédentes qui sont obsolètes.
Elle est la seule et unique référence conforme aux programmes sportifs 2008 / 2012**

COMPOSITION DE LA CMR

NOMS - PRENOMS	QUALITES
JOGNA Florence	Directrice Adjointe du Service Régional UNSS GRENOBLE

NOMS - PRENOMS	QUALITES	ETABLISSEMENTS	DEPARTEMENTS
VIQUERAT Denis	Professeur EPS	Collège G.Sand La Motte Servolex	Savoie
COMBE Damien	Professeur EPS	LP Pr. Ste Anne La Motte Servolex	Savoie
Evelyne Imbert	Professeur EPS	Lycée Claude Bernard Villefranche/Saône	Académie Lyon

NOMS PRENOMS	QUALITES	LIGUES / COMITES
WACHE Alain	Président	Ligue Rhône Alpes Aviron
MONTIGON Luc	CTS Rhône Alpes Aviron	Ligue Rhône Alpes Aviron
GOSSET Maxime	Stagiaire professeur de sport	Ligue Rhône Alpes Aviron

Signé par Jackie BONNIEU-DEVALUEZ
Directrice du Service Régional
Mis sur le site régional

SOMMAIRE

➔ INFORMATIONS GENERALES 2010 - 2011	Page 3
➔ BILAN 2009 – 2010	Page 6
➔ LES POLES	
I – POLE RESPONSABILISATION	Page 7
II- POLE COMPETITION ET SPORTS	Page 8
III – POLE DEVELOPPEMENT DES PUBLICS CIBLES	Page 13
IV- POLE INNOVATION	

INFORMATIONS GENERALES 2010 – 2011

1 – LA POLITIQUE SPORTIVE DE L'UNSS

Vous trouverez ci-dessous le nouvel organigramme de l'UNSS ; Vous constaterez la parution d'un nouveau pôle : le pôle innovation.

« Chaque pôle regroupe quatre programmes qui ne sont pas conçus comme des entités isolées mais comme un ensemble de projets nécessairement transversaux ».

➔ ORGANIGRAMME

POLE COMPETITIONS ET SPORTS	POLE RESPONSABILISATION	POLE DEVELOPPEMENT PUBLICS CIBLES	POLE INNOVATION
Commissions sportives	Jeunes Officiels Génération responsable	L'AS pour les filles	Les TICE et l'AS
Les relations européennes et internationales	Service civique volontaire Citoyenneté	Élèves en situation de handicap	Implication des parents
Commission transversale pour les rencontres nationales	Cellule formation (élèves, enseignants et chefs d'établissement)	Élèves dans les quartiers prioritaires (ZEP, RAR, SEGPA)	Internats d'excellence
Grands événements sportifs	Développement durable	La santé, lutte contre la sédentarité	Expérimentation rythmes scolaires

2 – RAPPEL REGLEMENTAIRES APPLICABLES DES LE NIVEAU ACADEMIQUE

a) La licence UNSS

I - RAPPEL

Le décret n° 86.495 du 14 mars 1986 stipule à l'article 2 :

« ... L'association se compose... des élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire. »

II – LE CONTRÔLE D'ACCÈS AUX RENCONTRES UNSS

Rappel des points suivants du règlement intérieur de l'UNSS qui s'imposent à tous.

Article III. 3 – 28

« Toutes les manifestations, rencontres, compétitions sportives, qu'elles soient organisées ou contrôlées par l'UNSS sont soumises à des règlements sportifs élaborés par la Direction Nationale de l'UNSS et ses organes déconcentrés... »

« Ces règlements ont un caractère obligatoire... »

Article III.3 – 29

« ... La participation d'élèves non licenciés à des compétitions organisées par l'UNSS est interdite... »

Article III.3 – 30

« Les organisateurs de toutes manifestations, rencontres, compétitions sportives UNSS, quel qu'en soit le niveau, devront exiger avant le début de l'épreuve la présentation de la licence dûment validée... »

« Toute licence non conforme entraînera le paiement d'une amende (8€) ...et il sera exigé une justification d'identité ... »

En cas de non présentation de licence, la participation à la compétition est soumise aux conditions suivantes :

« Présentation de l'attestation d'inscription par Internet, certifiée conforme par le Chef d'établissement/Président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et un justificatif d'identité.

ou

Présentation d'une déclaration sur l'honneur ... un justificatif d'identité ... paiement d'une amende ... » (8€).

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

b) LES ACCOMPAGNATEURS D'ÉQUIPES

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

Décret n° 86-495 du 14 mars 1986

J.O. du 16 mars 1986

B.O. n°13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors de compétitions relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition, ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe.

c) LE JEUNE OFFICIEL

- ⇒ Pour participer au championnat d'académie il doit avoir obtenu le niveau départemental et vient sur la compétition pour valider ou non le niveau académique.
- ⇒ Si l'équipe se présente à la compétition sans JO elle peut participer mais n'est pas classée

d) LE RETARD SUR LE LIEU DE LA COMPÉTITION

- ⇒ Si une équipe arrive en retard (délai de rigueur de 15mn conformément au règlement intérieur de l'UNSS article III. 3 42) :
 - elle devra prévenir le responsable de la compétition
 - elle pourra être réintégrée en cours de compétition si possible.

e) REFERENCES SPORTIVES

Le Programme Sportif 2008-2012 fixe le cadre général de l'activité pour les 4 années à venir. Il est diffusé à tous les animateurs d'AS dès septembre 2008.

La CMR de l'activité mise en ligne sur le site unss.org

3 – LES CATEGORIES D'AGES 2010 – 2011

	Filles nées en	Garçons nés en
Poussins	2001 à 2005	2001 à 2005
Benjamins	1998, 1999, 2000	1998, 1999, 2000
Minimes	1996 - 1997	1996 - 1997
Cadets	1994 - 1995	1994 - 1995
Juniors	1992 - 1993	1992 - 1993
Seniors	1991 - avant	1991 - avant

BILAN 2009 -2010

- ➔ Problèmes de mise en place avec le challenge jeunes rameurs
- ➔ Problème pour trouver une continuité sur les 3 dates
 - Automne :
 - Hiver : Fond – Aviron
 - Printemps – Juin : problème de mise en place
- Peu d'établissements concernés – Donc quelles sont les véritables retombées ?
- Comment accrocher les enseignants d'EPS pour que le challenge perdure ?
- Problème de mise en relation avec les clubs environnants

- ➔ Journée d'harmonisation
 - Une dizaine d'enseignants
 - Mise en place formation Jeunes Officiels
 - Mettre le document sur le site UNSS

- ➔ Communication, relation humaine
 - Comment faire pour aider à prendre contact, pour communiquer entre enseignants et clubs ?

- ➔ Peut-on former des enseignants sur le mercredi ? Déplacement pris en charge par la MAIF et la Fédération d'Aviron.

LES POLES

I – POLE RESPONSABILISATION

JEUNES OFFICIELS

Le JO peut participer à la compétition

➔ **LE REFERENT ACADEMIQUE** : Damien COMBE (LP Pr. Ste Anne LA MOTTE SERVOLEX)

⇒ **ROLE** :

- se met en contact avec les référents départementaux afin d'harmoniser les formations
- lors du championnat d'académie, il se doit d'être présent et disponible sur la compétition et d'organiser la certification des JO ce jour là :
 - accueil des JO
 - évaluation théorique au début du championnat

→ SI POSSIBLE

- distribution des chasubles fournies par le Service Régional
- évaluation durant la journée sur les feuilles de certifications fournies par le Service Régional
- récupération du matériel, des chasubles et transmission des résultats à chaque JO
- renvoi des feuilles de certification **académique**

➔ **LE PROTOCOLE DES JEUNES OFFICIELS**

- Accueil spécifique
- Définition de leurs tâches
- Postes
- Evaluation
- Récompenses

➔ **VALORISATION DES JEUNES OFFICIELS**

- cadeaux pour tous
- un Tee-Shirt remis au JO qui valide le niveau académique. Il pourra ainsi représenter son académie aux inter-académies, championnats et coupes de France

II – POLE COMPETITION ET SPORTS

CALENDRIER

EPREUVES	DATES	LIEUX	ENGAGEMENTS
Aviron Championnat bi -académique (Grenoble – Lyon) Collèges par équipe d'établissement	30 mars 2011 A confirmer	AIGUEBELETTE	Inscriptions en ligne www.unss.org du 14 au 24 mars 2011
Aviron Championnat bi -académique (Grenoble – Lyon) Lycées par équipe d'établissement	20 avril 2011	AIGUEBELETTE	Inscriptions en ligne www.unss.org du 14 au 24 mars 2011
Championnat de France Collèges et Lycées Par équipe d'établissement	Du 20 au 22 mai 2011	Bourges (Cher) Académie Orléans- Tours	
Aviron Indoor Championnat de France Collèges Lycées par équipe d'établissement	22 janvier 2011	Palais des Sports COUBERTIN PARIS (75)	

A. CHAMPIONNAT BI ACADEMIQUE AVIRON GRENOBLE - LYON COLLEGES PAR EQUIPE D'ETABLISSEMENT

- ➔ Date : 30 mars 2011 – A confirmer
- ➔ Lieu : AIGUEBELETTE (Savoie)
- ➔ Responsable organisation : Denis VIQUERAT – 06 15 18 22 58
- ➔ Précisions réglementaires : ci-dessous
- ➔ Formule

- ⊖ Code FFSA en vigueur,
- ⊖ Distance : 1000 m pour toutes les courses,
- ⊖ Interdiction de ramer dans deux bateaux,
- ⊖ La mixité est interdite dans un même bateau (à l'exception du barreur),
- ⊖ Un barreur ne peut pas ramer, et ne peut barrer qu'un seul équipage.
- ⊖ Poids du barreur : 40 kg avec surcharge libre

ATTENTION : conformément au Code FFSA, un bateau incomplet ne court pas.

CATÉGORIE COLLÈGES

- ⊖ Catégories concernées : B3 (98), M (96 et 97), C1 (95)
- ⊖ Type de bateau : Yolette de Couple (pelles « Hache » interdites),
- ⊖ Yolettes identiques pour tous les concurrents
- ⊖ Toute AS est libre d'utiliser toutes les yolettes actuellement commercialisées y compris ses propres yolettes « VEGA »

- ☞ Un parc de yolettes sera mis à disposition des AS sans contrepartie.
- ☞ Un parc de 18 yolettes « VEGA » sera mis à disposition des AS qui le désirent sur réservation (lors de la confirmation de participation)
- ☞ Minimum 10 équipiers dans 2 bateaux,
- ☞ Maximum 15 équipiers dans 3 bateaux,
- ☞ Composition libre dans le respect des 4 années d'âge autorisées dans un même bateau,
- ☞ Pas de restriction d'âge pour les barreurs.

LE CLASSEMENT PAR ÉQUIPE SE FAIT PAR ADDITION DES POINTS OBTENUS PAR CHAQUE ÉQUIPAGE.

Modalités de Qualification

Le classement des équipes est obtenu par addition des points marqués par l'ensemble des équipages constituant chaque équipe, selon le barème ci-après.

Dans chaque catégorie (Collèges et Lycées) l'équipe classée première à l'issue du championnat bi-académique est qualifiée pour le championnat de France.

Des équipes classées 2^{ème} (voire 3^{ème}) au championnat bi-académique peuvent être repêchées sur demande écrite à envoyer au DSR (22 avril 2011).

Rappel : l'équipe qualifiée au Championnat de France doit obligatoirement être composée d'équipages de même catégorie et de même nature.

EXEMPLE : si une équipe est composée de 2 bateaux filles et d'1 bateau garçons au Championnat d'Académie, l'équipe devra forcément être composée de 2 bateaux filles et d'1 bateau garçons au Championnat de France.

B. CHAMPIONNAT BI ACADEMIQUE AVIRON GRENOBLE - LYON LYCEES PAR EQUIPE D'ETABLISSEMENT

- ➔ Date : 20 avril 2011
- ➔ Lieu : AIGUEBELETTE (Savoie)
- ➔ Responsable organisation : Denis VIQUERAT – 06 15 18 22 58
- ➔ Précisions règlementaires : ci-dessous
- ➔ Formule
Mixte UNSS / FFSU
- ☞ Code FFSA en vigueur,
- ☞ Distance : 1000 m pour toutes les courses,
- ☞ Interdiction de ramer dans deux bateaux,
- ☞ La mixité est interdite dans un même bateau (à l'exception du barreur),
- ☞ Un barreur ne peut pas ramer, et ne peut barrer qu'un seul équipage.
- ☞ Poids du barreur : 40 kg avec surcharge libre

ATTENTION : conformément au Code FFSA, un bateau incomplet ne court pas.

CATÉGORIE LYCÉES

- ☞ Catégories concernées : C (94 et 95), J (92 et 93)
- ☞ Type de bateau : Quatre de Couple, barré ou non, ou Yolette de Couple,
- ☞ Minimum 8 équipiers dans 2 bateaux,
- ☞ Maximum 15 équipiers dans 3 bateaux,
- ☞ Composition libre dans le respect des 4 années d'âge autorisées dans un même bateau,
- ☞ Pas de restriction d'âge pour les barreurs.

LE CLASSEMENT PAR ÉQUIPE SE FAIT PAR ADDITION DES POINTS OBTENUS PAR CHAQUE ÉQUIPAGE.

Modalités de Qualification

Le classement des équipes est obtenu par addition des points marqués par l'ensemble des équipages constituant chaque équipe, selon le barème ci-après.

Dans chaque catégorie (Collèges et Lycées) l'équipe classée première à l'issue du championnat bi-académique est qualifiée pour le championnat de France.

Des équipes classées 2^{ème} (voire 3^{ème}) au championnat bi-académique peuvent être repêchées sur demande écrite à envoyer au DSR (22 avril 2011).

Rappel : l'équipe qualifiée au Championnat de France doit obligatoirement être composée d'équipages de même catégorie et de même nature.

EXEMPLE : si une équipe est composée de 2 bateaux filles et d'1 bateau garçons au Championnat d'Académie, l'équipe devra forcément être composée de 2 bateaux filles et d'1 bateau garçons au Championnat de France.

Barème applicable en 2010-2011 et classements

1°	100
2°	90
3°	85
4°	80
5°	75
6°	70
7°	56
8°	53
9°	50
10°	47
11°	43
12°	40
13°	30
14°	28
15°	26
16°	24
17°	22
18°	20
19°	18
20°	17
21°	16
22°	15
23°	14
24°	13
25°	12
26°	11
27°	10
28°	9
29°	8
30°	7
31°	6
32°	5
33°	4
34°	3
35°	2
36°	1

Par addition des points obtenus par l'ensemble des équipages selon la grille ci contre.

L'équipe déclarée « Championne de France » est celle qui totalisera le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, on utilise successivement les critères suivants :

- ① le plus grand nombre d'équipiers (barreur compris),
- ② le plus grand nombre d'équipages féminins,
- ③ le plus jeune équipage du bateau le moins bien classé de l'équipe.

C. SECTIONS SPORTIVES

Collège G. Sand LA MOTTE SERVOLEX

III – POLE DEVELOPPEMENT DES PUBLICS CIBLES

CALENDRIER

CRITERIUM ACADEMIQUE CHALLENGE DU JEUNE RAMEUR MAIF

EPREUVES	DATES	LIEUX	ENGAGEMENTS
1. REGATE INTER ETABLISSEMENTS	17 novembre 2010	Académie de Lyon	Sur feuille d'engagements jointe pour le 10 novembre 2010
2. ERGOMETRE / SKI DE FOND	2 ou 9 février 2011 ?	Autrans (isère)	Inscriptions en ligne www.unss.org précisions ultérieures
3. 3^{ème} JOURNEE DU CHALLENGE + JOURNEE PROMOTIONNELLE	8 juin 2011	La Terrasse (Isère)	Inscriptions en ligne www.unss.org du 23 mai au 6 juin 2011

1. REGATE INTER ETABLISSEMENT

- ➔ Date : 17 novembre 2010
- ➔ Lieu : Académie de Lyon
- ➔ Horaire : 13h30 à 16h30
- ➔ Responsable : un professeur EPS académie de Lyon
- ➔ Engagements : sur feuille en annexe **pour le 10 novembre 2010** auprès du service régional avec copie à votre service départemental
- ➔ Formule
 - ⇔ **Compétition sur** Bateau individuel ou Yolette

2 – ERGOMETRE/SKI DE FOND

- ➔ Date : 2 ou 9 février 2011
- ➔ Lieu : Autrans (Isère)
- ➔ Horaire : 9h30 à 16h00
- ➔ Responsable : Bernard PARISOTTO
- ➔ Engagements : Inscriptions en ligne site www.unss.org ouvertes du : précisions ultérieures
- ➔ Formule
 - ⇔ Compétition ouverte aux lycéens et collégiens.
 - ⇔ Cette épreuve constitue la 2^{ème} étape du challenge UNSS/FFSA/MAIF.
 - ⇔ Classement : classement individuel et classement par établissement tenant compte de toutes les épreuves de la journée.
 - ⇔ Par équipe de 2

3 – 3^{ème} JOURNEE DU CHALLENGE + JOURNEE PROMOTIONNELLE

- ➔ Date : 8 juin 2011
- ➔ Lieu : La Terrasse (Isère)
- ➔ Responsable : Sabine DA DALT 06 26 05 45 76
- ➔ Engagements : Inscriptions en ligne site www.unss.org ouvertes du 23 mai au 6 juin 2011

Aucune inscription sur place ni par téléphone

Licence UNSS OBLIGATOIRE

- ➔ Formule
 - ⇔ Bateau découverte à 8
 - Equipe de 8 si possible → Constituer des équipes d'établissement (régate sur bateau entreprise) ou de district.
 - Le matériel et le barreur seront sur place, fournis par l'organisation
 - ⇔ **Catégories**
 - Benjamin(e)s - Catégorie unique – mixité possible
 - Minimes Filles / Cadettes
 - Minimes Garçons / Cadets

IV – POLE INNOVATION

TICE : « Technologie d'information et de communication pour l'enseignement » ;

⇒ Inscriptions en ligne généralisées

**FEUILLE D'ENGAGEMENT
AVIRON CHALLENGE DU JEUNE RAMEUR
REGATE INTER-ETABLISSEMENTS
Le 17 novembre 2010 (LYON)**

⇒ à retourner dûment signée par le Chef d'Etablissement
pour le 10 NOVEMBRE 2010
au service régional avec copie à votre service départemental

ETABLISSEMENT		N° UNSS : 10_ _ _
VILLE		
Tél :		

Yolette

Bateau individuel

NOM	PRENOM	N° licence	Catégorie	Sexe

Le

Signature du Chef d'Etablissement